Nouvelle série. — N° 5 10 MAI 1946

Front Ouvrier

ORGANE D'INFORMATION ET DE DISCUSSION SYNDICALES

Directeur-Gérant : M. PENNETIER
17, rue de Normandie - Créteil (Seine)
C.C. Postal : Paris 5259-15

L'EMANCIPATION DES TRAVAILLEURS SERA L'ŒUVRE DES TRAVAILLEURS EUX-MEMES

Abonnement (12 numéros)... 40 fr.
Abonnement de soutien..... 100 fr.
Le Numéro ..... 4 fr.

Que représente la minorité qui s'est dégagée au Congrès confédéral ?

Dans un récent numéro de Force Ouvrière (25 *avril*), *O. Capocci, secrétaire de la Fédération des Employés, de la tendance Jouhaux, « fait le point ». Capocci a montré justement que, malgré les apparences, ce sont Jouhaux et les réformistes qui sortent les grands triomphateurs de ce Congrès sur le plan de l'orientation de la* politique confédérale, *puisque Frachon et sa tendance ont adopté, en les renforçant encore, tous les mots d'ordre dupeurs de collaboration pacifique entre le patronat et la classe ouvrière préconisée par l'ancienne C.G.T.*

Mais où Capocci va un peu loin, c'est quand, dans l'analyse des divers courants composant la minorité, il caractérise ainsi le courant « Front Ouvrier » dont Valière a défendu le point de vue au Congrès :

« Il y a les trotskystes qui se déclarent être continuateurs de Lénine, qui sont antistaliniens et dont l'opposition n'a rien à voir avec la nôtre. Quand ils avaient la majorité au parti communiste, ils ne furent pas tendres pour nous, pas plus qu'ils ne le sont aujourd'hui. S'ils redevenaient la majorité, nous aurions à défendre encore plus l'indépendance du mouvement syndical. »

Ces appréciations méritent quelques commentaires.

Capocci accuse faussement le « Front Ouvrier » d'être trotskyste. Parmi les partisans du retour au syndicalisme révolutionnaire lutte de classes, il y a des « libertaires » que Capocci traite avec mépris, il y a des « communistes français » dégoûtés par la politique de Frachon, il y a des sans-parti et aussi des membres du parti socialiste, parti de Capocci.

Sur la question de l'indépendance, « Front Ouvrier » a pris une position très nette. Tirant le bilan de l'expérience du mouvement syndical international de ces vingt-cinq dernières années, particulièrement le bilan de la liaison organique de la C.G.T.U. et de l'Internationale syndicale rouge avec le P.C.F. et l'ex-Komintern, qui se solde par un passif trop évident, nous estimons que la C.G.T. doit rassembler en son sein toutes les tendances du mouvement ouvrier. Par conséquent, chacune de ces tendances doit respecter intégralement les règles de la démocratie syndicale. Ce qui implique que, sur chaque problème, la majorité décide de l'orientation après consultation préalable de la base.

Voilà notre conception de l'indépendance qui n'a rien à voir avec la « dépendance réelle » de Jouhaux-Capocci à l'égard de la politique patronale.

Aussi, il est évident que les syndicalistes révolutionnaires ne peuvent être « tendres » avec un Capocci qui, au Congrès de la Fédération des Employés, « exigeait haut et ferme » les 5.000 francs minimum par mois. Mais dès que les employés des banques de Lyon, qui avaient pris au sérieux cette revendication, se sont mis en grève, le secrétaire général de la Fédération des Employés a torpillé le mouvement. Comme toujours en pareil cas, les Jouhaux, Capocci préfèrent la discussion avec l' « Association professionnelle des banquiers » à l'action. Les employés connaissent par expérience la valeur de ces discussions. Ils attendraient longtemps, par ces méthodes, satisfaction de leurs légitimes revendications.

F. O.

Le "cortège" du 1er mai

On ne peut, en effet, qualifier de manifestation le long défilé qui, des heures durant, s'est déroulé devant la tribune qui avait été dressée au bout du cours de Vincennes. Des chars conçus sur les thèmes de la production, de l'effort fourni par les masses ouvrières, des résultats obtenus, des mots d'ordre incitant à poursuivre cet effort et à produire plus, des banderoles invitant à répondre « oui » au référendum du 5 mai, de-ci de-là, l'Internationale *entonnée par un groupe, mais rien de ce qui marque l'attitude d'une classe en lutte pour son droit le plus élémentaire : à savoir celui de vivre par son travail.*

« Cortège de vainqueurs et non de plaignants », ainsi que le souligne un journal parisien. Et quel est donc le bilan de la victoire ? Pour la classe ouvrière, un pouvoir d'achat évalué par Valière, au Congrès confédéral, à 43 % de ce qu'il était en 1938. Pour le patronat, une marge de profits qui se monte à la moitié de la masse monétaire en circulation, alors qu'elle n'était que de 1/3 en 1938.

Le rapprochement de ces deux bilans suffit à démontrer qu'il y avait d'autres mots d'ordre à mettre en avant au cours de ce défilé, où les travailleurs sont venus nombreux à l'appel de notre C. G. T. Quelques groupes l'avaient compris qui criaient : « Débloquez nos salaires ! » « La C.G.T. à l'action ! » Des applaudissements venus de la foule crépitaient sur leur passage, prouvant qu'une volonté de lutte existe dans la masse et qu'il tient à nos responsables de l'exploiter pour sortir la classe ouvrière de l'ornière où elle est tombée.

Le groupe des Indochinois fut particulièrement applaudi. Il est vrai qu'il apportait une note révolutionnaire qui manquait ailleurs. « Indépendance de l'Indochine. La Cochinchine au Viet Nam. »

Cris isolés, mais courageux. Mots d'ordre qui n'avaient rien d'officiel, qui n'étaient certes pas prévus au programme, mais qui émanaient d'une minorité consciente et combative, convaincue de la justesse de ses positions et qui n'entend pas que soit étouffée la voix de ceux qui supportent le poids d'une exploitation de plus en plus éhontée.

Emile BILLAUT.

Après le Congrès confédéral

La tenue du 26e Congrès de la C. G. T. dans les circonstances présentes pouvait avoir une portée considérable. Voilà des mois que le pouvoir d'achat des salariés, telle la célèbre peau de chagrin, va se rétrécissant inexorablement en dépit des engagements solennels des gouvernants. Voilà des mois que les ouvriers, mettant en application le mot d'ordre de Frachon et de ses amis : produire, s'exténuent à le faire dans les pires conditions, sans garantie, et malgré leurs efforts la reprise économique tant souhaitée et tant attendue reste problématique. Il est clair qu'il y a beaucoup de choses qui ne vont pas ; il est clair qu'une mise au point s'imposait et que la classe ouvrière l'attendait, comme elle attendait un programme positif et des moyens d'action pour sortir du marasme actuel.

Indiscutablement, les problèmes de salaires et de production ont dominé ces cinq journées de discussion. Deux points de vue se sont, dès le début et jusqu'à la fin, affrontés : d'une part celui des adeptes du blocage des prix et des salaires ; d'autre part, les partisans du déblocage immédiat des salaires et de l'échelle mobile. Ces derniers ont cité des chiffres que nul n'a pu contester, se sont appuyés sur des réalités indiscutables, ont proposé un programme revendicatif précis et détaillé que l'on trouvera par ailleurs, programme s'élargissant des revendications immédiates urgentes à des mesures plus larges entraînant des modifications profondes nécessaires dans le régime économique et social actuel. Que l'on lise attentivement le manifeste opposé par la minorité révolutionnaire à celui de Jouhaux-Frachon-Saillant et l'on constatera ce souci de faire œuvre constructive et progressive.

La majorité du Congrès s'est prononcée pour la continuation de la politique passée. Le texte final proclame en termes vagues volontairement un programme imprécis, incomplet ou dangereux. D'autre part, le silence total du manifeste majoritaire à propos des moyens d'action, silence très remarqué et qui a troublé et gêné pas mal de congressistes, est riche de signification. Il signifie que la C.G.T. ne compte plus sur son action propre, sur l'action directe des travailleurs pour lutter contre le patronat, mais qu'elle fait confiance avant tout aux méthodes parlementaires en vogue depuis dix-huit mois et dont on ne ressent que trop les conséquences lamentables. Et cela est grave. La leçon de 1936 est oubliée. Nous sommes convaincus, pour notre part, qu'une pareille position risque de nuire à la cohésion interne du mouvement syndical, qu'elle entraînera des remous au sein de la C. G. T. où des signes de désaffection se manifestent, et que la base risque, sous peu, de se trouver dans la nécessité, si elle veut vivre, de bousculer ses dirigeants et leurs mots d'ordre plus soucieux d'un « intérêt général » qui n'est qu'une duperie, que de l'intérêt ouvrier qui, seul, devrait les animer.

M. VALIERE.

(Voir suite en 3e page.)

Le statut de la fonction publique

« Le statut des fonctionnaires, élaboré par Maurice Thorez, a été adopté dans ses grandes lignes par le gouvernement, au grand dépit de la réaction, mais à la grande joie des fonctionnaires, dont toutes les organisations avaient donné leur accord. (« Humanité », 16-4-1946, compte rendu du discours du vice-président du conseil, M. Thorez.)

Ces affirmations de « L'Humanité » appellent quelques réserves. Quand les organisations syndicales ont-elles donné leur accord ? Certes, sont arrivés à la vice-présidence des télégrammes exigeant le vote immédiat du statut. Mais les expéditeurs de ces télégrammes ne sont-ils pas des dirigeants syndicaux qui, par respect d'une discipline mécanique de parti, ont violé la démocratie syndicale ? Qu'on publie la liste des syndicats ayant donné leur accord après délibération de leurs membres.

En vérité, le texte du projet de statut est inconnu de la grande masse des fonctionnaires. Des militants responsables n'en connaissent encore que des extraits cités par Pruja, membre de l'Union des Fédérations et sans doute un des rédacteurs du projet. Les dirigeants des Fédérations ne sont d'ailleurs pas d'accord avec le statut proposé. Un postier est intervenu au Congrès confédéral contre les modalités d'avancement prévues. Le bureau de la Fédération de l'Enseignement est intervenu auprès des services ministériels pour que le statut ne s'applique pas aux fonctionnaires de l'Education nationale. D'autres Fédérations seraient intervenues dans le même sens. La discussion se poursuit discrètement dans les antichambres ministérielles ; il faut la porter devant l'ensemble des fonctionnaires.

Les problèmes de la Fonction publique sont de trois ordres :

Réforme administrative

Notre administration, vieille de 150 ans, s'est adaptée empiriquement à l'accroissement des tâches de l'Etat, accroissement dû à l'évolution économique et sociale. De nouveaux services ont été greffés sans plan d'ensemble sur le corps administratif déjà existant. Une réforme est donc nécessaire pour unifier, assouplir et moderniser notre administration.

Revalorisation des traitements

La «sagesse» des fonctionnaires en 1936-1937 n'a pas été récompensée par les gouvernements de Front populaire. Et, par la suite, les fonctionnaires comme les ouvriers ont vu leur pouvoir d'achat diminuer. Aussi les agents de la Fonction publique, moins payés que les autres travailleurs dont les salaires sont insuffisants, exigent-ils que leurs traitements soient revalorisés. Sur ce point ils sont unanimement prêts à répondre à tout appel à l'action. Ils l'ont prouvé le 12 décembre.

Garanties contre l'arbitraire gouvernemental

Enfin les fonctionnaires par une lutte tenace ont obtenu contre l'arbitraire gouvernemental des garanties qu'ils veulent élargir et voir consacrer par des articles de loi.

Quelles solutions le statut apporte-t-il à ces trois problèmes ?

La réforme administrative n'est abordée que sur le plan de la centralisation de la direction des services par la création d'un secrétariat général de la Fonction publique. Cette centralisation prend même, à l'égard des fonctionnaires, une allure policière, puisque les fiches indivituelles de renseignements seraient rassemblées dans les services de ce Secrétariat. Il paraît d'ailleurs que ce projet de Secrétariat de la Fonction publique serait abandonné. La réforme administrative restera donc à faire.

Les défenseurs du projet de Statut le présente comme prévoyant une revalorisation substantielle des traitements.

Ils s'appuient sur l'article 38 (dont le maintien n'est pas certain).

« Le traitement net perçu par un fonctionnaire nommé à une fonction de début ne peut être inférieur à 120 % du minimum vital.

« Par minimum vital, il faut entendre la somme au-dessous de laquelle les besoins individuels et sociaux de la personne humaine, considérés comme élémentaires et incompressibles ne peuvent plus être satisfaits... »

Le texte est muet quant à l'essentiel : par qui et comment sera déterminé le minimum vital ? S'adaptera-t-il au coût de la vie ? Nous pensons que les militants syndicaux doivent reprendre les propositions de Valière au Congrès confédéral : minimum de 6.800 francs en avril 1946 et adaptation automatique aux indices de coût de la vie établis sous contrôle syndical.

Le Statut prévoit une rémunération au rendement :

Art. 37. — « La rémunération totale du fonctionnaire comprend : le traitement, les suppléments pour charges de famille et l'indemnité compensatrice de résidence.

Peuvent s'y ajouter des primes de rendement... »

Si sur ce point les syndicalistes ne peuvent être d'accord, ils le seront encore moins avec les modalités d'avancement prévues :

Art. 46. — Il est attribué chaque année à tout fonctionnaire en activité une note chiffrée, suivie d'une appréciation générale, exprimant sa valeur professionnelle. Le pouvoir de notation appartient au chef de service.

M. PENNETIER.

(Voir suite en 2e page.)

Mise au point

Notre camarade Valière après le Congrès fédéral envoyait à *Force Ouvrière* une mise au point. Nous nous étonnons que ce journal syndical n'ait pas cru bon de respecter les règles élémentaires de la démocratie ouvrière.

N.D.L.R.

Cher camarade,

Force Ouvrière *a cru devoir faire précéder dans son dernier numéro les extraits qu'elle donne de mon intervention au Congrès de quelques lignes de présentation.*

Je tiens à signaler, pour éviter tout malentendu, que la forme employée « notre camarade Valière » dans les colonnes de Force Ouvrière *ne saurait avoir mon approbation. J'aurais préféré celle, seule exacte, « le camarade Valière », car tu n'ignores pas que je suis en désaccord complet avec une partie des collaborateurs de* Force Ouvrière *et non des moindres.*

Je te serais donc obligé de publier dans le prochain numéro de Force Ouvrière *ces quelques lignes pour préciser que je ne me suis jamais réclamé et que je ne me réclame pas de votre périodique.*

Salutations syndicalistes,
M. VALIERE.

Les Jeunes et la C. G. T.

Une année vient de s'écouler depuis la fin des hostilités marquant théoriquement la victoire des démocraties sur le fascisme.

Depuis un an les jeunes de France cherchent leur voie parmi les divers mouvements de jeunesse, hésitant devant leur nombre à choisir le plus apte à défendre leurs intérêts.

Que veulent donc les jeunes, quel idéal les anime ?

Au sortir de la période de Vichy où les jeunes ont donné tant de preuves de leur courage et de leur civisme, la jeunesse a vécu une période enthousiaste. Tout était possible et les jeunes le sentaient plus que tout autre peut-être, ayant le plus souffert des fautes qu'ils n'avaient pas commises, des lâchetés qu'ils n'avaient pas accomplies.

Les jeunes réclamaient avec force l'égalité des droits ayant accepté largement et volontairement l'égalité des devoirs pendant l'occupation. Ils réclamaient une plus grande indépendance et demandaient que leur âge ne soit plus considéré comme un défaut mais bien comme une garantie de virilité et d'action.

Ce langage qui sonnait clair et fort, ne pouvait pas plaire à ce qu'il est convenu d'appeler « vénérable » personne et cette jeunesse qui avait tout donné se voit condamnée à l'impuissance par ceux qu'elle avait contribué à sauver.

Divisée en une multitude de groupements, la jeunesse ne put pas imposer ses revendications et certains mouvements dits « de défense des intérêts des jeunes » nuisent à la jeunesse en endiguant les efforts des jeunes luttant pour leur émancipation.

Que reste-t-il comme espoir à la jeunesse de France qui combat dans ce monde pourri le capitalisme fauteur de pourriture sociale ?

Grouper, unir, emmener dans un seul élan toute la jeunesse pour son émancipation en l'instruisant socialement.

C'est dans la lutte que se forgent les volontés, c'est dans la lutte que se forment et se développent les esprits.

La C.G.T. doit être le pivot de ce regroupement, elle le peut si elle sait intéresser les jeunes à ses activités.

Il faut que les jeunes participent à la vie des syndicats, aux luttes journalières, il faut qu'ils deviennent des militants et surtout il faut qu'ils se souviennent toujours que seule la lutte de classes est à la base du succès sur le capitalisme, seule l'action directe l'arrache des améliorations aux classes possédantes, premier pas vers l'émancipation totale des travailleurs.

Si les jeunes comprennent la nécessité de militer dans la C.G.T. et d'être des militants révolutionnaires tous espoirs leur sont permis. .

A. VIALLY.

"Visions" et réalités

Dans *Le Travailleur Parisien*, organe de l'U.D. de la région parisienne, un article intitulé : « A production qui monte, prix qui baissent », essaie de démontrer que le coût de la vie a baissé de 2 %. En réalité, le tableau est complètement faussé. Nous allons montrer comment les *prix taxés* sont bien supérieurs à ceux qui y sont mentionnés.

PRIX EN AVRIL 1946

Articles	Prix selon *Le Travailleur parisien*	Prix officiels
Carottes	4,20	8,80
Œufs	4,80	5,90
Salades	14,—	17,20

Articles	Prix selon *Le Travailleur parisien*	Prix officiels
Complet ville	4.060,—	5.275 fr. laine et coton
Bleu	575,—	1.000 fr. fil
Robe	1.940,—	3.200 fr. rayonne
Chemise homme	340,—	500 fr. rayonne et coton
Serviette de toilette	74,—	120 et 150 fr. fibrane
Drap	900,—	1.800 fr. fil

Ces prix ont été extraits du *Bulletin officiel des Prix* ou relevés au cours d'une visite aux magasins de la Samaritaine et chez Esders à Paris. De plus, la majeure partie des articles en tissus ne sont pas en vente, étant donné que les serviettes en fibrane ne sont reçues qu'à raison de 7 à 8 douzaines par semaine.

Quant aux draps la Samaritaine en reçoit 10 tous les mois au maximum.

Ces faits n'ont pas besoin de longs commentaires !

Voilà la C.G.T. qui s'engage derrière de Gaulle !

« Tout va bien, retroussez vos manches ».

La fonction publique

(*Suite de la première page*)

Art. 47. — Les éléments qui entrent en ligne de compte pour le calcul de la note chiffrée sont les suivants :

a) Connaissances générales.
b) Connaissances techniques.
c) Rendement.
d) Sens de responsabilités et aptitude au commandement.
e) Initiative.
f) Effort personnel de perfectionnement professionnel.
g) Qualité de jugement.
h) Probité.
i) Rapport avec les supérieurs, les collègues, les subordonnés, les tiers.
j) Exactitude.
k) Tenue générale.

Chaque note partielle est affectée d'un coefficient destiné à tenir compte de l'importance respective de chacun de ces éléments. Ce coefficient peut varier selon l'Administration ou le Service, le cadre, le grade et la fonction.

Art. 52. — L'avancement des fonctionnaires comprend l'avancement de classe et l'avancement de grade.

Art. 53. — L'avancement de classe et l'avancement de grade sont attribués au choix. Ils ont lieu de façon continue, de classe à classe et de grade à grade.

Les fonctionnaires dans leur lutte contre l'arbitraire des chefs de service ont imposé des comités consultatifs donnant des avis sur les questions de nominations, mutations, promotions, sanctions. Les organisations des syndicats des différentes administrations demandent que ces comités soient paritaires et aient droit de décision. Le Statut leur donne satisfaction sur le premier point mais ne limite pas le droit de décision des chefs de service. Les commissions paritaires n'émettent que des avis que « l'autorité compétente » suit ou ne suit pas.

Maints articles précisent le rôle purement consultatif des commissions paritaires. Nous n'en donnerons qu'un exemple :

Art. 77. — « Lorsque l'autorité ayant pouvoir disciplinaire a prononcé le déplacement d'office, le déclassement, la rétrogradation où la révocation d'un fonctionnaire, contrairement à l'avis exprimé par le Conseil de discipline, **ce dernier peut, à la requête de l'intéressé, saisir par des observations motivées, le Comité supérieur de la Fonction publique institué par l'article 20. » Ce Comité supérieur n'émet lui aussi que des « avis » ou recommandations.**

Nous n'avons exposé que quelques aspects du projet de Statut élaboré par les services de M. Thorez, mais les quelques articles cités démontrent l'impossibilité d'un accord enthousiaste des fonctionnaires.

« L'exposé des motifs » précise que « le Statut repose sur la collaboration confiante de l'Administration et du personnel.» En fait, primes au rendement, avancement au choix jettent la division dans le personnel et renforcent les pouvoirs des chefs de service. En refusant un droit de décision aux Commissions paritaires la collaboration reste unilatérale. Les militants syndicaux combattront un Statut qui ne s'inspire en rien des principes défendus jusqu'ici par les Syndicats des fonctionnaires.

M. PENNETIER.

REVUE DE PRESSE SYNDICALE

Les nationalisations

Dans un journal qui n'a rien de syndical, *La Tribune Economique*, numéro du 5 avril 1946, je trouve des renseignements qui ne manquent pas d'intérêt et que je livre sans commentaire à la réflexion des camarades :

1° Dans un articulet intitulé *La Bourse*, où est noté *le réveil des valeurs d'électricité* :

« *...Les porteurs sont maintenant définitivement fixés sur leur sort. La transformation de leurs titres à revenu variable en obligations à revenu fixe leur est évidemment très préjudiciable, mais il est apparu qu'étant donné la baisse considérable des actions par rapport aux cours moyens servant à établir leur prix de rachat, l'intérêt de 3 % accordé aux titres de remplacement leur assure un revenu très largement supérieur à celui des valeurs comparables : rentes, valeurs du Trésor et obligations industrielles. Il en est résulté une correction des cours qui aurait été encore plus brutale, si la hausse quotidienne n'avait été limitée à un faible pourcentage.*

« *D'autre part, on estime que les conditions accordées aux porteurs d'actions des compagnies d'électricité serviront dorénavant de base pour les autres nationalisations. Comme les cours de toutes les entreprises menacées sont très déprimés, un mouvement général de reprise s'est développé, particulièrement sur les charbonnages et sur les banques d'affaires...* »

2° Dans un autre article, intitulé *Le sort des actionnaires des sociétés nationalisées*, il est dit, au sujet du rendement des actions d'électricité :

« *...Leur rendement sur la base de l'intérêt de 3 % (sans tenir compte de l'intérêt complémentaire variable) s'établit dans de nombreux cas aux environs de 5 % brut, ce qui est un taux particulièrement élevé pour un titre à revenu fixe. C'est ce qui explique les demandes dont les actions d'électricité sont l'objet depuis que les conditions d'indemnisation ont été fixées par la loi. On peut comparer avantageusement leur rendement avec celui des obligations les plus récemment émises par les compagnies d'électricité, dont le taux était de 4 % et qui se traitent généralement un peu au-dessous du pair.* »

3° Enfin, dans ce même article, au sujet de la répartition des parts bénéficiaires remises en échange des actions, telle que la prévoit le projet gouvernemental de nationalisation des banques d'affaires :

« *Elle ne pourra être inférieure au dividende de 1944 ou à 3 % brut de la valeur du cours moyen entre le 1er septembre 1944 et le 31 octobre 1945.*

« *De ce fait, ces répartitions passeraient de 60 fr. à 69 fr. 63 pour le Crédit Lyonnais, de 47 fr. 50 à 72 fr. 51 pour la Société Générale, de 25 fr. à 67 fr. 50 pour le Comptoir National d'Ecompte et de 30 fr. à 37 fr. 62 pour la B.N.C.I.*

« *On a tout lieu de croire que ces répartitions seront frappées de l'impôt sur le revenu au taux de 10 % applicable aux emprunts émis postérieurement au 15 avril. Ces modifications éventuelles sont particulièrement favorables pour le Comptoir National d'Escompte qui avait réduit fortement son dividende en 1944.*

« *Sur la même base, la répartition des parts bénéficiaires à créer éventuellement pour la Banque de Paris et l'Union Parisienne serait de l'ordre de 53 fr. pour la première et de 35 fr. pour la seconde.*

« *Pour la Banque de France, le taux des obligations doit être porté de 2 % à 3 %...* »

Dirigeants syndicaux ou administrateurs de la S.N.C.F. ?

La conception du fameux mot d'ordre « produire », selon les vues de la majorité confédérale, conduit parfois des militants à prononcer de ces phrases qui pourraient, à la rigueur, passer pour des boutades.

C'est ainsi que le camarade Thiriot, des Cheminots, lançant un noble défi à la triste réalité de chaque jour, où force nous est de constater que si les produits restent rares les prix ne cessent de monter, a déclaré:

« *Accroître la production, c'est augmenter la quantité des produits et diminuer leurs prix.* »

Mais elle conduit plus loin encore, et, à entendre certains militants, on pourrait supposer que la révolution sociale triomphante a abattu le régime capitaliste, que les syndicats sont les véritables gestionnaires des entreprises, et que leurs dirigeants se sont installés dans les fauteuils directoriaux. C'est ainsi que Raymond Tournemaine, secrétaire général de la Fédération des Cheminots, a déclaré au Conseil national de cette Fédération, dont le compte rendu est publié par la *Tribune des Cheminots* du 1er avril 1946 :

« *Dans beaucoup de cas, nos camarades s'intéressent, et c'est leur devoir, à des revendications. Mais trop souvent, nos militants, même du Conseil national, se désintéressent un peu trop de l'augmentation de la production et du bon fonctionnement des chemins de fer. Nous n'avons pas reçu dans une année dix rapports de nos camarades, membres du Conseil national, sur l'augmentation de la production dans leurs centres ou dans les centres qui les environnent. Il arrive quelquefois que c'est le Secrétariat fédéral qui est obligé, lui-même, de rappeler à l'ordre certains secrétaires de syndicats parce que, dans leur zone d'action, le travail marche mal, parce que la gare est embouteillée, parce que le service ne fonctionne pas bien. Vous croyez vraiment qu'il est logique que ce soit le Secrétariat qui soit obligé de rappeler à l'ordre les camarades qui sont à la base ?* »

Qu'en pensent les camarades cheminots, ceux de la base qui, pendant toute une journée de labeur, se démènent au milieu de difficultés sans nombre, avec un matériel usagé et dégingandé... et qui doivent boucler leur budget familial avec des salaires dont certains n'atteignent pas 4.000 francs ?

H. V.

Cette minorité...

Tout aurait été parfait en ce Congrès confédéral s'il n'y avait eu une minorité irréductible qui a tenu bon jusqu'au bout : 20 hommes qui ont eu le courage de dire non à Frachon-Jouhaux, et oui à Valière.

Monmousseau (*V.O.* du 18 avril), toujours affable avec ses co-syndiqués, ne voit en ces minoritaires que des « hésitants », des « attardés », des « esprits butés », et, toujours loyal, les assimile avec les réactionnaires de *L'Epoque* : « *La réaction n'a donc pas tari la source de ses larmes ni de sa rage à propos de la « minorité », cette peau de chagrin du mouvement syndical de la nouvelle période.* »

L'abondance des matières ne nous permet pas de publier dans le F. O. le manifeste du camarade Valière, présenté au Congrès confédéral en opposition à celui de Jouhaux et Frachon et qui a rallié les mandats de plusieurs centaines de syndicats. Ce manifeste va faire l'objet d'une publication spéciale sous forme de tract. Nous demandons à tous nos lecteurs de passer dès maintenant les commandes à Pennetier. Coût à l'unité : 1 fr.

Pour Hénaff, plus bonhomme et même plaisantin, « *Les 20 délégués... ne représentent que quelques dizaines d'adhérents égarés, trompés, et ils nous rejoindront sans tarder sur le chemin de l'action* ». (*V. O.* du 18 avril.)

Un beau pari, camarades ! La *V. O.* imprime la résolution Valière à 5.500.000 exemplaires et chaque syndiqué, à la base, et en toute liberté, dit *oui* ou dit *non* (c'est la saison!) : histoire de compter les dizaines.

Premier Mai de lutte de tous les travailleurs

Dans le Faubourg Saint-Antoine, vers le square Trousseau, des vendeurs du *Libertaire* ont été sauvagement assaillis aux cris de : « Fascistes ! Fascistes ! »

Ce n'est pas la première fois que de tels procédés sont employés contre des organisations ouvrières. Cela devient malheureusement un système où la calomnie joue son rôle.

Nous considérons les anarchistes comme des militants ouvriers, et dans une manifestation organisée par la C.G.T., toutes les tendances ont droit à leur représentation.

De tels faits illustrent suffisamment de quelle manière certains conçoivent la démocratie. Pour nous, par opposition à une « démocratie bourgeoise » qui brime certaines tendances du mouvement prolétarien, nous défendons une véritable « démocratie ouvrière » où tout ce qui lutte pour l'émancipation des travailleurs doit avoir son droit d'expression.

A propos d'équilibre... ou l'art de ménager la chèvre et le chou...

Evoquant les grèves actuelles : personnel sédentaire des compagnies de navigation, personnel des théâtres, employés de banques, *Force Ouvrière* du 25 avril publie un éditorial dans lequel nous relevons ces deux phrases :

« *Mais dans l'angoissante question de la rémunération, on voudra bien convenir que ce sont les travailleurs qui font les frais de la fameuse politique du blocage des salaires. Comme le disait si justement Léon Jouhaux, le blocage des salaires doit postuler un blocage réel des prix.* »

« *Dans ce problème des salaires, il faut donc, comme le disait notre ami Jouhaux, savoir rechercher l'équilibre entre le réalisme exprimant les besoins du pays et les revendications justifiées de la classe ouvrière.* »

Et encore ces deux phrases :

« *Enregistrons donc que la grève revendicative, qui fut toujours l'arme suprême des travailleurs, n'est pas considérée comme un moyen périmé, provisoirement relégué dans le magasin aux accessoires.* »

« *C'est pourquoi, si notre raison nous dicte certains devoirs, il est difficile, les exemples actuels le prouvent, de demander aux travailleurs de renoncer à leur arme ultime quand rien ne vient pallier leurs difficultés.* »

Après cela, il serait permis de se demander pourquoi Jouhaux a proposé (d'accord avec Frachon), et ses amis ont voté une résolution dans laquelle pas une ligne n'est consacrée aux moyens envisagés pour faire aboutir « *les revendications justifiées de la classe ouvrière* ».

Il est plus plausible de penser qu'en pratiquant par trop *l'équilibre*, on risque de se casser le nez.

L'atmosphère du Congrès confédéral

Le *Peuple*, organe officiel de la C.G.T., reste impassible, et c'est en parcourant d'autres organes que nous pouvons avoir une idée de l'atmosphère du Congrès.

Dans *Force Ouvrière* du 18 avril, Jouhaux écrit : « *...cette assemblée a permis à chacun de manifester librement son opinion* ». Mais dans le même numéro du même journal, un écho de la colonne suivante note : « *Il ne fallait pas manquer de courage pour s'affirmer hors de la majorité. Les orateurs non conformistes furent accueillis par des huées.* » Et Capocci, dans le même journal du 25 avril, écrit de son côté : « *Quand les orateurs évoquaient le droit de grève, des sifflets et des vociférations les accueillaient* ».

La Vie Ouvrière, du 11 avril, dans le compte rendu des débats, note ainsi (à la page 12), pour un public surtout ouvrier, toute l'intervention de Valière :

« *L'instituteur Valière vitupère comme toujours et critique systématiquement tout ce qui est fait dans la forte C.G.T.*

« *Son verbiage pseudo-révolutionnaire est salué par les huées des congressistes et il se fait légèrement houspiller.* »

Ce qui n'empêche pas Hénaff, dans la *V.O.* du 18 avril, d'écrire: « *...maintenant que chacun s'est exprimé librement...* »

Et Paul Delanoue, de la majorité confédérale, s'adressant à la masse des instituteurs syndiqués, d'écrire dans *L'Ecole libératrice*, du 25 avril :

« *C'est à peine si l'argumentation de Valière a soulevé quelques murmures chez les corporations intéressées, mineurs par exemple, lorsque sa documentation heurtait quelque peu la réalité* »

Quant à Marcel Valière lui-même, il semble faire la synthèse de toutes ces opinions si diverses, et, considérant le fond du problème, il écrit dans le même numéro de *L'Ecole libératrice* :

« *Les diverses thèses ont eu leurs défenseurs et, dans l'ensemble, compte tenu des réactions inévitables dans une assemblée si nombreuse lorsqu'un orateur minoritaire fait des critiques ou des propositions qui ne plaisent pas à la majorité, chacun a pu faire entendre sa voix. Certes, si l'on allait au fond des choses, on s'apercevrait certainement que la démocratie, qui a régné au Congrès de la C.G.T., était par divers côtés formelle et non profonde ni surtout spontanée. Ceux qui y écoutaient sans trop réagir les déclarations minoritaires étaient les mêmes qui, dans trop de fédérations et d'unions départementales, les avaient étouffées par les procédés les plus bureaucratiques. Je pourrais citer des exemples vécus de ce que Frachon a appelé, par un doux euphémisme,* « des coups de canif dans le contrat ». *Au Congrès le mot d'ordre a semblé être chez la majorité : Laisser dire, puisque aussi bien le but est atteint et notre majorité assurée de façon massive.* »

H. VIDALENCHE.

P.-S. — *Prière à nos camarades lecteurs d'adresser les organes de leurs syndicats, sections, fédérations, U.D. à Vidalenche, Saint-Priest (Creuse).*

DANS LES FEDERATIONS

Les employés dans la lutte

Les employés luttent pour se dégager des conditions misérables où les réduisent des salaires effectivement bloqués, alors que les prix ne le sont eux que dans les thèmes de la propagande officielle. Les employés se rendent compte qu'ils sont garottés, dans leurs revendications, par les astucieux et multiples cloisonnements de la réglementation imposée par le patronat sous le couvert de la machinerie d'Etat. En effet, à travers l'arbitrage et la tutelle du ministère du Travail, ou de tout autre département, s'exerce la pression directe du patronat. Nos camarades « cadres » des entreprises de transit en douane en savent quelque chose. Ainsi le paternalisme vichyssois fait école et le patronat ne veut pas abandonner cette forme si avantageuse de son oppression, au moment où, pour soutenir cette admirable machination, il a l'appui de ministres soi-disant « ouvriers » !

En face de cette monstrueuse duperie, que seule la minorité révolutionnaire a dénoncé au Congrès de Vichy aussi bien qu'au Congrès confédéral, les employés exigent la lutte ouverte et directe contre le patronat, sans l'arbitrage pourri de l'Etat. Ils en ont assez des démagogiques couplets de Capocci sur la fidélité à l'action de classe et le droit à la grève, lorsque le même Capocci, d'accord dans ses actes avec la politique de ses amis de l'autre tendance majoritaire, fait tout pour empêcher la lutte directe des travailleurs contre leurs patrons et s'emploie à stopper les mouvements déclenchés par la volonté de la base. Toute l'activité des bonzes fédéraux se borne à canaliser de nouveau la lutte dans les ornières des discussions tripartites et de l'arbitrage intéressé de l'Etat. Ornières où, depuis des mois, les revendications des employés sont enlisées et émasculées. Jugeant encore trop élevée la combativité de nos camarades, la Fédération insinue, dans un communiqué, que la grève serait le résultat de « manœuvres » de la C.F.T.C. et qu'elle ferait le jeu des banquiers en gênant les pourparlers !

A peu de chose près, tous les mouvements justifiés entrepris par nos camarades employés ont subi l'emploi de ces méthodes. Ainsi, nos camarades des Compagnies de Navigation, exaspérés de croupir dans la misère, alors que pendant ce temps leurs revendications (salaires et statut) se baladaient d'un ministère à l'autre, où tous, en bons compères se renvoyant la responsabilité, gagnent la bataille de la lenteur, se sont mis en grève, recourant ainsi à l'arme suprême des travailleurs.

Hélas ! ce mouvement qui aurait dû pleinement réussir, entravé par l'absence de solidarité, par des considérations d'opportunité nationale, par l'absence de soutien efficace, n'a que partiellement réussi (discussion du statut et obtention des 5/12e du 13e mois), pour enliser de nouveau les discussions dans les voies administratives. Malgré tout, cette action directe a réussi là où des mois de palabres n'avaient rien obtenu !

A Lyon et Grenoble, nos camarades de la Banque-Bourse, qui ne voulaient pas se voir attribuer l'aumône des quelques points alloués par Croizat sur des salaires que le patronat avait, antérieurement, sous-classés, décidaient d'exiger une remise en ordre préalable à toute « distribution de points »; de plus, ils voulaient cette « distribution » substantielle, sans égard pour les plafonds des catégories.

Leurs premiers contacts (!) avec le ministère du Travail les conduisirent justement a recourir à l'action et la grève éclata. Alors, à la stupeur inquiète de la Fédération, toute la banque bougea. Lille, Bordeaux, Clermont, Saint-Etienne étaient prêts et décidés à suivre le mouvement.

Cétait tout le système banquaire français bloqué, c'était aussi certainement le succès des revendications. C'est alors que les bonzes se précipitèrent, non pour soutenir le mouvement, pour l'épauler, le coordonner, le rendre irrésistible, mais pour le freiner et éviter son extension ! Chareyras se déplace, Capocci télégraphie pour la reprise du travail, le fameux communiqué sort. Les travailleurs réagissent et à Lyon, dans une A.G., le secrétaire de l'Union départementale du Rhône ne peut se faire entendre, les employés marquant ainsi leur dégoût pour de pareilles méthodes.

Une forte majorité décida la continuation de la grève, mais hélas, consécutivement à cette attitude des dirigeants et dans la conviction qu'ils sont isolés et abandonnés par la Fédération, de plus nombreux camarades s'abstiennent et la reprise du travail est décidée.

Les salaires, jusqu'au coefficient 170, obtenaient 10 points d'augmentation, là aussi pourtant, comparativement aux « recommandations » de Croizat aux Patrons (!), il s'agit d'une victoire et, dans ces conditions misérables, la valeur de l'action directe reste encore appréciable.

En dénonçant comme nous l'avons toujours fait de pareilles méthodes, nous sommes certains d'être les véritables défenseurs de l'unité syndicale et, ce faisant, de travailler au renforcement de notre C.G.T.

Les camarades qui, par opportunisme ou par soumission à une discipline étrangère aux intérêts ouvriers, travaillent ainsi, consciemment ou inconsciemment, à la démoralisation des travailleurs, dégradent et détruisent la combativité des masses, portent une lourde responsabilité que nous dénonceront sans répit jusqu'à ce que les syndiqués, certains du danger, redressent la situation en affirmant leur volonté. Cette volonté de lutte de classe énergique contre le patronat et son Etat — lutte où la solidarité ouvrière aura un sens et où l'unité sera ainsi solidement cimentée dans l'action — marquera le début d'une période de victoires sur le plan des revendications et amènera à notre C.G.T. de plus en plus nombreux effectifs actifs.

R. DUMONT.

Le Conseil national fédéral des P. T. T.

La Fédération nationale des Travailleurs des P.T.T. a tenu un conseil national les 25, 26 et 27 avril 1946.

Première journée, discussion de l'activité fédérale depuis décembre 1945. L'activité fédérale est présentée longuement par Piccot, secrétaire général.

Discussion animée, intéressante. Strasbourg, Limoges, Lille, Bordeaux critiquent l'action du Bureau fédéral et voudraient voir celui-ci agir en faveur de l'échelle mobile des salaires comme mesure de sauvegarde du pouvoir d'achat. Simultanément serait menée la lutte pour un minimum vital et la revalorisation des traitements.

En ce qui concerne le statut des fonctionnaires, Coudrain, de Limoges, fait remarquer que le bureau fédéral a demandé aux syndicats l'envoi de télégrammes au gouvernement alors que le projet de statut n'était pas connu. Il faut consulter les syndicats de base avant tout, pense Coudrain.

Marcillac, de Poitiers, se plaint que les salaires soient bloqués alors que les prix augmentent. Mais faut-il combattre le gouvernement ? Pouvons-nous attendre ? *Non*, répond Marcillac, et il ajoute : Devons-nous attendre? *Oui*, parce que la classe ouvrière participe *de plus en plus* au gouvernement et qu'il ne faut pas contrecarrer cette situation. Quant à Salager, de Toulouse, il déclare qu'il sera pour l'échelle mobile quand les prix seront stabilisés. Salager s'avère de plus en plus comme un militant perspicace...

Abbadie, de Paris, lui, est chargé d'une virulente attaque contre les militants en désaccord avec le Bureau fédéral. Ces militants, d'après Abbadie, peuvent être associés au journal réactionnaire *l'Epoque*, et se trouvent, par conséquent, dans le camp reactionnaire. Béreaux, de Lille, demande la preuve. Abbadie ne daigne pas s'arrêter à cette formalité inutile. Pour accuser, il n'a pas besoin de preuve. Son ami Tancrède, de Marseille, le jaune de la grève générale du 30 novembre 1938, ne s'embarrasse pas non plus de preuves pour insulter les minoritaires. Tout cela pour assurer un climat d'unité, car les diviseurs, pour Tancrède et Abbadie, ce ne sont pas les insulteurs, mais les insultés. Que de vilenies au nom de l'unité bafouée! La bourgeoisie peut remercier et encourager Tancrède et Abbadie qui, en fait de division, s'y entendent pour la faire naître.

Mouguès, de Clermont-Ferrand, clot la discussion par une intervention pathétique au cours de laquelle il met le bureau fédéral et ses amis Abbadie et Tancrède devant leurs responsabilités en ce qui concerne l'unité syndicale, mise à rude épreuve par les calomnies. Cette intervention est une explosion de foi syndicaliste et de sincérité ouvrière. Elle porte. Aussi Bontems est doux dans sa réponse. Il s'agit d'atténuer l'effet des « gaffes » sur commande d'Abbadie et de Tancrède.

Le Conseil national accélère le rythme de ses travaux le samedi 27. Le statut est rapidement discuté. Cinq minutes à chaque orateur. La loi Dessein aux résistants provoque des remous, des désaccords se font jour au sein de la majorité. Le C.N. se termine dans la confusion. Le Bureau fédéral a perdu de l'assurance depuis la veille. En effet, le vendredi 26, de 9 h. à 15 h., le C. N. avait à apprécier les accusations portées contre le camarade Stoesel, secrétaire fédéral du Nord. Et ma foi, le bureau fédéral s'est fait rudement secouer. Stoesel a été odieusement calomnié. La place nous manque pour exposer cette scandaleuse affaire. Nous lui consacrerons un article spécial dans un prochain *Front Ouvrier*, parce que tout le mouvement syndical est intéressé par un « verdict » tendancieux et illégal d'un Conseil national.

Pas d'heures supplémentaires !

Du travail pour tous

Le numéro de mars de la *Fédération Postale* porte en énorme titre : « Nous demandons pour les P.T.T., l'application de la loi Croizat ». De quoi s'agit-il ?

La loi du 25 février 1946, prévoit que les heures supplémentaires, effectuées au delà de la 40e heure, doivent être payées avec une majoration de 25 % jusqu'à 48 heures et 50 % au-dessus.

Or, les 40 heures n'ont jamais été appliquées à l'ensemble du personnel des P.T.T. et les administrations ne sont pas comprises dans le champ d'application de la loi.

La première revendication à formuler et à faire aboutir est que les services soient basés sur 40 heures de travail maximum par semaine.

Dans l'esprit du bureau fédéral, il s'agit moins de demander l'application des 40 heures que d'approuver, mieux, de réclamer les heures supplémentaires. Cette « revendication » s'inscrit bien dans la politique « produire, produire » et c'est là une position toute réactionnaire.

Il est certain que le travail ne manque pas dans les P.T.T. ; mais cela n'empêche pas l'Administration de procéder déjà à certains licenciements d'auxiliaires. D'autre part, les décisions gouvernementales prescrivent de réduire les effectifs des administrations. Des licenciements d'auxiliaires et de contractuels sont en cours et vont être poursuivis dans certains ministères. Une récente circulaire du ministre du Travail, invite les administrations à établir un plan de licenciements. Les unités licenciées seront signalées aux services départementaux du reclassement de la Main-d'Œuvre et il est précisé que ces unités ne devront, sous aucun prétexte, se présenter à ces services, mais attendre d'être convoquées. Etant donné les lenteurs administratives cela signifie que ce personnel licencié est rejeté de la production pour une période indéterminée et longue, car l'embauchage dans l'industrie privée est rare. Ce n'est d'ailleurs pas l'application de la loi Croizat, ni les primes au rendement qui faciliteront la résorption du personnel en chômage, bien au contraire.

Ainsi, les heures supplémentaires aux P.T.T. empêcheront d'utiliser les licenciés des autres administrations et se traduiront par une réduction du recrutement et même de l'avancement.

Ce mot d'ordre est faux et dangereux, car l'Administration en saisira d'abord le premier point : augmentation de la durée du travail journalier, (elle vient d'imposer les 42 heures dans les centraux automatiques), sans attendre que le paiement des heures supplémentaires soit décidé. Les travailleurs des P.T.T. feront ainsi les frais de cette politique antisociale ; ils auront travaillé « pour le roi de Prusse » en portant préjudice à l'ensemble de la classe ouvrière.

Disons enfin que ce mot d'ordre est aussi inhumain, puisqu'il consiste à faire travailler davantage dans cette période où les pouvoirs publics sont incapables d'assurer même le ravitaillement officiel (la ration de matières grasses est considérablement réduite depuis deux mois).

L'exploitation rationnelle des P.T.T. doit être recherchée, non par l'aggravation des heures de présence, mais par la normalisation du travail en faisant entrer un plus grand nombre de travailleurs dans le cycle de la production.

Camarades postiers, en refusant d'effectuer des heures supplémentaires, vous défendrez vos intérêts propres et vous accomplirez un acte de solidarité ouvrière.

L. M. CHENNA.

Après le Congrès confédéral

(*Suite de la première page*)

Majorité écrasante. Les frères ennemis Jouhaux et Frachon ont réalisé l'accord sur un programme qui — Jouhaux a eu soin de le préciser — est le programme traditionnel du jouhaussisme, du réformisme et sur des méthodes qui ont toujours été les siennes et que, pendant des années, Frachon, Racamond, Monmousseau ont condamnées à juste raison avec violence. Certes, des désaccords subsistent entre les deux fractions de la majorité, mais la lutte des places est acharnée beaucoup plus que les divergences idéologiques.

Le Congrès a marqué la mainmise des amis de Frachon sur la C. G. T. La modification des statuts dans le sens demandé par eux renforce fortement leur emprise. La C. G. T. entre dans une période nouvelle de son existence et peut fort bien recommencer l'expérience de la C. G. T. U. A moins que, cette dernière ayant déjà servi de cobaye à nos apprentis chirurgiens, ceux-ci aient progressé dans l'art de diriger une centrale. Ce que nous ne croyons pas. Des heures difficiles et des crises internes sont à craindre, car les « coups de canif dans le contrat » dont Frachon a parlé non sans désinvolture, ne prendront pas fin.

Est-ce à dire que les syndicalistes de lutte de classes doivent désespérer ? Loin de là notre pensée. L'unanimité n'a pu être réalisée au Congrès confédéral en dépit des efforts de persuasion de beaucoup. Une minorité s'est affirmée. Faible, sans doute, mais c'est un recommencement prometteur. *Front Ouvrier* a participé activement à élaborer son programme et à l'animer. Le travail de ce troisième courant au Congrès confédéral, les interventions faites, le manifeste minoritaire doivent être le départ d'une nouvelle étape au cours des mois à venir. Les événements confirmeront de façon éclatante, nous en sommes certains, nos propositions et les mots d'ordre défendus par notre tendance devant le 26e Congrès confédéral. A nous de faire tout le nécessaire pour élargir notre champ d'action, pour diffuser notre point de vue dans le seul intérêt de la classe ouvrière française et internationale.

Marcel VALIERE.

Conseil national des instituteurs

Le lundi 15 avril au Musée Social s'est tenu le Conseil national du S. N. des Instituteurs. Bien qu'il n'ait réuni qu'un délégué par section départementale, son importance n'échappera à personne car, statutairement, il est chargé de veiller à l'application des décisions du Congrès, et c'était la première consultation de la base depuis Montreuil. En l'occurrence la pièce maîtresse de son ordre du jour se trouvait être le rapport de l'activité du Bureau national au cours du trimestre écoulé.

Pour plus de clarté, rappelons quelles étaient les décisions essentielles du Congrès de Montreuil. Ce dernier s'ouvrit à Noël, après ce mouvement revendicatif du 12 décembre qui avait suscité tant d'enthousiasme et tant d'espoirs parmi les travailleurs de la fonction publique et qui, finalement, avait été suspendu en plein essor, grâce au freinage diligent du Bureau confédéral auquel Neumeyer, malgré ses rodomontades, n'opposa qu'une protestation toute platonique. Les délégués des instituteurs à *l'unanimité*, dans leur motion concernant les affaires corporatives, estimèrent « que le Bureau du cartel et le Bureau confédéral n'avaient pas suffisamment tenu compte de la volonté de lutte manifestée par les travailleurs de la fonction publique en écartant tout mouvement d'action directe plus énergique dont les modalités auraient pu s'inscrire entre la démonstration du 12 décembre et la grève générale » ; plaçant le reclassement de la fonction enseignante au premier rang de leurs préoccupations, ils mandatèrent le Bureau du S. N. « pour reprendre, *dans le délai d'un mois*, la lutte revendicative que la dévaluation et ses incidences rendaient plus urgente que jamais ».

Voilà, certes, un mandat sans ambiguïté. Or, trois mois plus tard, quel bilan pouvait apporter notre secrétaire général aux délégués réunis au Musée social ? Non seulement la lutte revendicative amorcée le 12 décembre n'a pas été reprise, non seulement l'action pour le reclassement de la fonction enseignante a été renvoyée après les élections, à la suite d'un vote du Congrès de la F.G.E., dont le moins qu'on puisse dire est qu'il fut acquis dans la confusion, non seulement on a jeté un voile pudique sur tout projet de revalorisation des traitements, mais la situation du personnel enseignant n'a fait qu'empirer : le recul des limites d'âge, malgré de multiples démarches au ministère, a été maintenu, créant une grave menace de chômage pour les jeunes instituteurs ; les crédits pour suppléances s'avérant insuffisants, des centaines de jeunes auxiliaires se sont vus, au début de ce mois, proprement licenciés et privés de leurs maigres émoluments ; l'administration entreprend une révision de la carte scolaire et nous promet nombre de suppressions de postes qui risquent de réduire à néant tous les efforts tentés par ailleurs pour enrayer l'offensive menée autour de l'école privée ! Nous voilà bien loin des décisions et des espoirs de Montreuil ! Que s'est-il donc passé ? C'est ce qu'en toute objectivité, nous nous proposons de dégager.

Peu de jours après la première réunion du nouveau bureau, de Gaulle se retirait et faisait place à l'actuel gouvernement Gouin. Ceux dont les illusions sont incorrigibles et l'optimisme coriace se reprirent à espérer. Hélas ! à peine constitué, le nouveau gouvernement se lança résolument dans l'ornière de la politique trompeuse d'économies que les Poincaré, Germain-Martin et autres Laval avaient tracée bien avant lui. Et ce furent les projets Philip. Ne parlons pas ici de la réaction — ou plutôt de l'absence de réaction — de la C.G.T. Le S.N. des Instituteurs lui, était à un tournant. Allait-il appliquer les décisions de Montreuil, malgré le changement de l'équipe ministérielle, ou s'aligner sur la position d'attentisme de la majorité des organisations syndicales ? Instantanément d'ailleurs, il se constitua sur la défensive et à grand renfort d'audiences parvint à arracher quelques concessions au ministre des Finances : le nouveau gouvernement voulait faire reculer de trois pas la situation du personnel enseignant ; nous avions réussi à ne reculer que d'un... et la majorité du Bureau national se déclara satisfaite, oubliant du même coup le pas en avant que les délégués du Congrès avaient désiré ! Prétextant qu'il ne fallait pas gêner l'expérience Gouin, « dernière expérience de la démocratie » et qu'il serait vain de vouloir « se couper du reste de la classe ouvrière », 15 membres du bureau sur 20 emboîtèrent le pas à la politique de pause de la Fédération des Fonc-

(*Voir suite en 4e page.*)

LA VIE SYNDICALE

Le conflit des employés de Banque à Lyon

Lyon, ce 26 avril 1946.

Cher ami,

Tu trouveras inclus le compte rendu de la réunion d'hier. Je dois te dire que nous devons reprendre le travail lundi. Voici les événements d'aujourd'hui. Le vote de ce matin, à bulletin secret, a donné environ 1.300 voix pour la grève et 600 contre, mais beaucoup se sont abstenus ou n'ont pas été prévenus du scrutin. Après le dépouillement, à 14 h., nous avons appris qu'une réunion C.G.T. était prévue à la Bourse du Travail pour 18 h. 30. J'y suis allé et Allègre nous a transmis de nouvelles propositions que l'inspecteur divisionnaire du travail se fait fort de nous faire obtenir. La différence n'est pas trop sensible, mais se rapproche également de nos propositions à nous. Du coup, après diverses explications, l'affaire est reconsidérée, la C.F.T.C., par la voix de Fayel, accepte la reprise du travail, d'accord avec ses adhérents, et au vote, presque unanimement, les cégétistes abdiquent à leur tour. Réunion demain samedi, à 10 heures, à la Bourse du Travail, pour discuter des conditions de rentrée et reprise du travail lundi si, comme il est presque certain, le patronat consent à appliquer l'arbitrage de l'inspection du travail. D'un côté, l'honneur est presque sauf et cette solution nous sauve peut-être d'une abdication qui pourrait être désastreuse.

Je te signale que seuls les cadres du C.E. adoptaient la reprise du travail, les autres avaient l'air de vouloir continuer leur appui, tout en nous mettant en garde contre les événements qui pouvaient se mettre en travers de notre mouvement.

Le camarade Denis, de l'U.D. de Lyon (P.C.F.), y a été de son petit discours démagogique qui tendait à expliquer la position des bonzes C.G.T. d'hier. Il a pu parler, malgré une ou deux protestations de la part des militants. Tout s'est terminé dans le calme. J'irai demain à la réunion, mais je crois que l'affaire est terminée.

Bonne chance et bon dimanche.

Amicalement...

Meeting du 25 avril à la Bourse du Travail

Réunion prévue pour 17 heures par suite du retour de la délégation envoyée à Paris. Cette réunion commence à 18 heures, après une prise de contact de la délégation avec les représentants de la C.F.T.C. et du comité de grève. Le camarade Allègre expose les résultats des diverses entrevues que la délégation a eues avec les représentants du ministre du Travail, puis des Finances, de l'A.P.B., et enfin la réunion de tous les précités. Il résulte de son compte rendu que des contre-propositions patronales ont été faites, que notre point de vue a été rejeté et qu'Allègre vient devant les militants leur demander s'ils veulent examiner et accepter ces contre-propositions, infiniment moins favorables que les conditions que nous avions posées. Après lui, quelques camarades nous apportent le salut de *Vienne* et *Grenoble* (1), qui entament leur grève pour nous appuyer. Enfin Fayel, de la C.F.T.C., apporte à la tribune la ferme résolution de son syndicat de poursuivre le mouvement jusqu'à l'obtention de nos revendications. Après lui, Besson, également de la C.F.T.C., apporte le même point de vue. Puis Charreiron (2), de la Fédération de Paris, arrive en élément conciliateur et place les militants en face de leurs responsabilités, estimant que les propositions patronales sont acceptables, que notre mouvement a réussi et qu'il ne faudrait pas le gâter, que les cadres peuvent se lasser de nous appuyer, n'ayant rien à gagner à l'affaire, et enfin il n'estime pas la classe ouvrière mûre pour un mouvement insurrectionnel avec prise de possession du pouvoir par les masses, ayant l'air ainsi de considérer notre obstination à refuser les propositions patronales comme le commencement de la révolution (?!). Son exposé est constamment haché d'interruptions et de huées, si bien qu'il termine en s'énervant et en promettant aux employés de banque d'en référer à la Fédération. Après lui Serval (3) de l'U. D., vient se placer sur le même plan et en arrive à menacer les militants du désintéressement des autres organisations syndicales à notre mouvement de grève. Jouffroy termine en demandant aux militants de bien peser leur décision, leur promettant toutefois que le bureau syndical se soumettra entièrement à l'avis de la majorité. La réunion se termine dans le brouhaha, le départ des pressés, sur un vote debout et assis, donnant à la continuation de la grève une majorité d'environ les deux tiers.

---

(1) Les employés de banque de Vienne et Grenoble ont fait une grève de solidarité. A Saint-Etienne, les responsables de l'U.D. de la Loire et le préfet (tous staliniens) ont fait pression et ont fait échouer la grève.

(2) Charreiron (tendance Jouhaux) a menacé les grévistes lyonnais du retrait de l'appui de la Fédération et leur a demandé de cesser la grève.

(3) Serval (P.C.F.) a aussi demandé l'arrêt de la grève.

A remarquer l'accord parfait des représentants des deux tendances.

A LA S. N. C. A. C. (Billancourt)

La préparation du congrès confédéral n'a donné lieu, à l'usine, à aucune discussion comme cela aurait dû se faire.

Seule eut lieu une réunion des responsables syndicaux qui permit quand même de voir que malgré les proclamations officielles d'unanimité un certain nombre de syndiqués n'approuvaient pas l'orientation actuelle de la C. G. T. Et, en effet, durant les semaines qui suivirent, à l'issue de réunions dans différents secteurs de l'usine : lancement, contrôle, bureau d'étude, les syndiqués se sont prononcés, à la quasi-unanimité, en désaccord avec les positions prises par le congrès.

En particulier, on retrouve dans toutes les résolutions, la préoccupation essentielle des salaires et du pouvoir d'achat : « Un rajustement en fonction du coût de la vie actuelle, soit 6.000 francs de salaire de base » demandent les dessinateurs ; « garantie par l'échelle mobile » précise le « lancement » et partout la condamnation des heures supplémentaires et du rendement comme moyen d'améliorer les salaires.

Ainsi, malgré tous les efforts pour expliquer les bienfaits du blocage des salaires, les syndiqués, chaque fois qu'ils ont la possibilité de le manifester, réclament le rajustement de leurs salaires de base.

A l'usine, les procédés traditionnels du patronat, repris par la C. G. T., pour augmenter la paye (heures supplémentaires et rendement) portent déjà leurs fruits : à l'atelier C. F. A la direction mène l'offensive pour diminuer les temps sur les ailerons, les nouveaux temps seraient ceux réalisés avec boni, donc même travail et salaires diminués à moins de livrer à 45 % ou 50 % en attendant une nouvelle et rapide rectification des temps.

Les amis du F. O. de la S. N. C. A. C.

Les transporteurs de la Loire se préparent à la lutte pour un meilleur salaire

Saint-Etienne, 2 mai 1946.

Dimanche dernier s'effectua la remise du drapeau à notre Union des Transports de la Loire. Cette manifestation, qui se déroula à Saint-Etienne, salle Sacco-Vanzetti, donna l'occasion à Marcel Thibaud, secrétaire de l'U.D. et membre de la C.A. de la C.G.T., de s'estimer satisfait des réalisations obtenues par les syndicats ; tout va pour le mieux : Comités d'entreprise, Assurances sociales, abattement de zones, etc...

Camarades qui connaissez le pourcentage d'augmentation des transports dans les cars par rapport à 1939 et le pourcentage d'augmentation de vos salaires, vous penserez peut-être autrement que Thibaud.

Ce dernier eut une trouvaille : le ravitaillement est le gros point noir. Mais, tenez-vous bien : ceux qui protestent, les mécontents, ce sont les trafiquants, tels le voleur de portefeuille à la vogue qui crie : « Au voleur ! »

Sacré Marcel, tu ne nous fera pas oublier que le nombre de calories moyen a encore diminué de 100.

Un seul orateur, le camarade Demoncy, secrétaire du syndicat, prononça une assez longue allocution, donnant la signification du drapeau rouge, rouge du sang de l'ouvrier.

Camarades, restez fidèles au drapeau rouge, contre ceux qui l'ont trahi, les « béni-oui-oui », les satisfaits. Rejoignez votre opposition syndicaliste lutte de classes. Préparez-vous à exiger de meilleurs salaires, par la seule arme que vous possédiez : la grève.

Un conducteur de car qui a compris.

DANS LA MÉTALLURGIE

Commission d'usine pour l'étude des Conventions Collectives

Chez Unic, *les ouvriers ont désigné une commission d'études, qui a présenté en assemblée générale les résultats de ces travaux. Nous publions ci-dessous l'essentiel des modifications et additifs. Voilà un exemple à suivre dans toutes les usines du pays.*

N. D. L. R.

ART. 34. — Il est reconnu aux délégués des entreprises le droit de contrôle dans l'étude et l'application effective des conditions d'embauche, de licenciement, d'avancement, etc.

ART. 35. — Modification des coefficients 1, 1,2, 1,5. Dernier paragraphe (a la chaîne, au rendement ou *au mois.*)

En ce qui concerne la rémunération au salaire horaire et la suppression du travail aux pièces, la commission d'étude a repoussé une proposition par 8 voix contre 4 et 3 abstentions. Elle a de même été repoussée en assemblée générale, à la majorité, sauf une trentaine de voix pour.

ART. 36. — Le premier paragraphe a été modifié ainsi (au salaire réel) :

Le paragraphe 8, de la volonté des salariés, arrêt de courant, etc., le temps passé à l'atelier est payé aux salariés au taux du salaire horaire réel effectif.

ART. 37. — Trois représentants de l'employeur et trois représentants ouvriers de la catégorie, accompagnés de deux experts.

ART. 39. — Ces indemnités sont des indemnités horaires qui seront déterminées suivant un pourcentage.

Les postes devant en bénéficier seront déterminés est supprimé.

ART. 40. — Les taux minima des salaires seront automatiquement rajustés sur la base des éléments réels du coût de la vie, etc.

ART. 41 *bis*. — Les salaires seront immédiatement rajustés sur la base de février 1945, ce qui représente 6.800 francs par mois pour le manœuvre et l'indice de 1 à 1,5 entrera en vigueur. Dès que les conditions économiques le permettront, les salaires seront rajustés sur la base du pouvoir d'achat de 1936.

ART. 42. — Je n'ai pas pu faire admettre un salaire national unique.

Le paragraphe concernant la troisième zone est raccourci comme suit :

« Dans la troisième zone seront classées les agglomérations rurales à très faible densité industrielle. »

ART. 43. — Premier paragraphe. — Les syndicats et les Comités d'entreprise contrôleront les besoins de main-d'œuvre des employeurs dans les entreprises, bureaux et chantiers, etc.,

et feront connaître les besoins de main-d'œuvre aux offices publics, etc.

2e paragraphe: *ou directement* (supprimé).

Additif : il sera réservé un pourcentage d'emplois à déterminer pour les mutilés du travail, de même que pour les mutilés de guerre.

ART. 46. — Personnel à l'heure remplacé par : personnel ouvrier.

ART. 47. — Une semaine: 40 heures pour le personnel payé à l'heure.

ART. 49. — Additif: A la demande de l'intéressé les heures pourront être bloquées et seront payées au taux réel de la fonction, toutes primes comprises.

ART. 50. — Tout déclassement ou rétrogradation non acceptée par l'intéressé ne sera pas considérée comme rupture de contrat.

ART. 51. — Premier paragraphe : ...mais une simple suspension de ce contrat.

Troisième paragraphe : ...ne pourra être effectuée qu'après enquête et contrôle des délégués et accord avec la direction.

ART. 52. — La direction informera du manque de commandes le Comité d'entreprise ou le Comité mixte à la production et les délégués du personnel. Dans ce cas, il sera nécessaire d'apporter une réduction d'heures de travail pour l'ensemble des salariés.

Cette réduction d'heures de travail ne devra en aucun cas amener les salariés à toucher un salaire inférieur à celui touché en 40 heures de travail et payé au salaire horaire réel.

En cas d'arrêt provisoire ou de fermeture, l'usine, l'entreprise, le chantier, etc., seront gérés par les salariés.

ART. 56. — Troisième paragraphe : ...au taux réel de sa fonction.

ART. 58. — Paragraphe 7: Le préavis partira du jour du retour de l'intéressé à son pays d'origine avec sa famille et son mobilier. Jusque-là, le salaire sera à la charge de l'employeur, qui devra lui fournir un local, etc.

Additif: Le changement de lieu de travail ne pourra être fait qu'en cas de force majeure.

ART. 59. — Les deux journées de repos devant être celles du samedi et du dimanche, etc.

ART. 63. — Les apprentis âgés de moins de 18 ans auront droit à un mois de congé payé.

ART. 65. — *Aux travailleurs nord-africains,* supprimé. Le bénéfice des allocations familiales à tous les travailleurs, y compris coloniaux et étrangers.

Additif : Les allocations devront permettre aux enfants et aux mères de famille, mariées ou non, d'avoir un minimum vital pour éviter une diminution du pouvoir d'achat des prestations allouées.

Ces prestations suivront l'augmentation subie par le coût de la vie, suivant le principe défini dans les articles 41 et 41 bis.

ART. 68. — Premier paragraphe : *bien aérés et gardés.*

Le savon et ingrédients nécessaires à la toilette et au lavage seront fournis par l'employeur, ainsi que la fourniture et le lavage des vêtements de travail pour tous les travailleurs.

Il sera remis aux travailleurs des bons pour douche chaque semaine.

Toutefois, le temps passé à mettre ou à retirer les effets de travail, ainsi que celui passé aux soins de propreté compteront comme temps effectif de travail.

Dans le paragraphe c (Hygiène dans le travail) à l'alinéa B, blouse est remplacé par vêtements de travail.

ART. 70. — Alinéa » (additif) : ...dans les limites des prescriptions légales en vigueur même en cas d'arrêt du travail.

Afi5. 71. — Additif: Il sera accordé chaque année, aux apprentis des deux sexes, un congé payé d'une durée d'un mois pendant la période des vacances scolaires. Le présalaire devra être payé aux apprentis sur la base de 40 % la première année, 50 % la seconde et 60 % la troisième.

Les ouvriers employés et techniciens de chez Unic

Résolution

Les ouvriers employés et techniciens de chez UNIC estiment indispensable de revaloriser immédiatement les salaires en fonction du coût de la vie.

Ils proposent pour cela comme base, celle du pouvoir d'achat déterminé en février 1945, par le bureau confédéral et correspondant à l'époque à un salaire mensuel minimum de 4.000 francs.

Depuis cette date, le coût de la vie ayant augmenté de 70 %, le salaire correspondant à ce pouvoir d'achat serait aujourd'hui de 6.800 francs, soit 39 francs de taux horaire. Ils réclament donc que le salaire du manœuvre soit rajusté à 6.800 francs et que l'on revienne aux coefficients de 1936 pour déterminer les salaires des autres catégories, ce qui aurait pour effet de diminuer les différences scandaleuses de salaires existant actuellement entre le manœuvre et le professionnel.

Ils déclarent que leurs salaires ainsi rajustés devront être garantis contre toute augmentation du coût de la vie. Pour cela, seule l'application de l'échelle mobile peut donner toute garantie aux travailleurs.

Il va de soi que les coefficients du coût de la vie servant à la détermination des salaires devront être établis par la C.G.T., ceci afin d'éviter toute falsification.

Ils déclarent que ces revendications sur les salaires ne vont pas à l'encontre d'une saine politique de reconstruction de l'économie française. Mais ils pensent que la remise en marche de l'économie et de la production ne peut s'envisager sous l'angle exclusif de l'amélioration du rendement individuel de chaque ouvrier.

La remise en marche de la production ne s'effectuera réellement que lorsqu'un plan coordonné pourra centraliser et diriger tous les efforts.

Ce plan, seule la C.G.T., avec l'aide de toutes les fédérations et de tous les syndiqués peut l'établir.

La mise en application, sous contrôle permanent des travailleurs est la seule possibilité d'un véritable redressement économique.

Les syndiqués de chez UNIC signalent qu'une telle remise en marche ne peut sérieusement s'envisager sans le retour à la nation des principales industries-clef détenues actuellement par les trusts pour cela, devront s'accomplir de véritables nationalisations. Dans ces nationalisations, seuls les petits actionnaires devront être indemnisés, pour les autres l'opération s'effectuera sans indemnité ni rachat.

L'Assemblée générale espère qu'il sera tenu compte de leurs suggestions pour l'élaboration de la nouvelle convention collective.

Conseil national des Instituteurs

(*Suite de la page 3.*)

tionnaires et rejetèrent l'ordre du jour du Conseil syndical de la Seine que j'avais repris et qui refusait de souscrire à cette nouvelle tromperie. Curieuse conception de la défense de la démocratie que de baisser pavillon devant une série étonnante de mesures réactionnaires destinées à replâtrer tant bien que mal l'édifice lézardé de l'économie bourgeoise française aux frais des travailleurs ! Etrange aberration de penser qu'une position de lutte nous couperait de la classe ouvrière, assimilant ainsi les masses populaires à l'appareil bureaucratique de la C.G.T. (car en dépit des résultats du Congrès confédéral, nous savons bien que les travailleurs ne marchent pas avec autant d'enthousiasme qu'on le dit dans cette nouvelle et pour le moins bizarre attitude du syndicalisme !)

Oui, mais, nous a-t-on encore objecté, nous serions seuls à agir ! Et que pourrions nous faire seuls ? A cela je répondrai que l'expérience du 12 décembre, prouve que nous ne serions pas isolés et que si les bonzes fédéraux et confédéraux se dérobaient la masse des travailleurs des services publics ne nous abandonnerait pas ! (Il est vrai qu'on a tellement perdu l'habitude de compter sur eux dans les hautes sphères cégétistes !) Et quand bien même notre isolement nous eût réduits à l'impuissance rien ne justifiait le silence : nous nous devions alors de proclamer haut et ferme que nous ne marchions pas ! Or, la majorité du Bureau national n'a même pas eu ce simple réflexe !

Craignait-elle d'être désavouée par ses troupes ? Pourquoi alors n'avoir pas consulté la base à un moment aussi décisif ?

Quoi qu'il en soit, et malgré les efforts certes vigilants et empressés auprès des milieux ministériels, les résultats sont là, avec leur simple et inéluctable éloquence. Ce sont eux, que le Conseil national avait à juger et l'on aurait pu croire que le mécontentement de l'ensemble des syndiqués s'y ferait jour. Or, la majeure partie des interventions ne portèrent que sur des points de détail. Aucune résolution finale ne veut inciter le bureau à reprendre la ligne tracée à Montreuil. C'est ce qu'il est convenu d'appeler, en pareilles circonstances, de la sagesse. Plût à Dieu (si Dieu il y a !) que cela en fût... Cependant quelques délégués, sans doute plus soucieux de traduire l'opinion de la base, n'hésitèrent pas à condamner sévèrement la politique de pause. Dunand des Basses-Alpes, rappela fort à propos les décisions du Congrès et tança ceux qui les avaient oubliées, le délégué du Rhône lut l'ordre du jour dans le même sens voté par les deux tiers de la dernière Assemblée générale de sa section ; Y. Issartel, de l'Ardèche, critiqua sans ménagements le statut des fonctionnaires (un des derniers avortons de l'équipe ministérielle) ; enfin, Guibert, du Cantal, ne mâchant pas ses mots, dénonça cette étrange conception de la lutte syndicale qui consiste exclusivement à « frotter les paillassons » de l'antichambre du ministre ; surtout, il se fit l'écho de la désaffection croissante des syndiqués pour le syndicalisme, mettant ainsi le doigt sur l'aspect le plus grave et le plus angoissant du problème.

Malgré cela, le Conseil national se sépara un peu comme il était venu et le syndicat des Instituteurs va sans doute reprendre cahin-caha son train de sénateur jusqu'au Congrès de Grenoble. Sans doute y gagnera-t-il la concupiscente estime de l'équipe confédérale...

Faut-il malgré cela se décourager ? Bien au contraire. Les syndiqués de plus en plus doivent manifester leur volonté de lutte au sein des sections départementales et passer à l'action aussi souvent qu'ils le pourront, mettant ainsi leurs dirigeants au pied du mur. Surtout qu'ils ne se croient pas seuls. Dans les autres syndicats, le même dynamisme est en sommeil. Nul doute qu'il s'éveillera devant les échecs répétés de la tactique confédérale actuelle et ramènera le syndicalisme dans sa voie inéluctable : la défense par l'action de classe des intérêts de tous les travailleurs.

Paul DUTHEL.
du Bureau national du Syndicat des Instituteurs.

Imp. spéciale de « Front Ouvrier ».

Le Directeur-Gérant : PENNETIER.

Bulletin d'abonnement

Je déclare souscrire un abonnement de :

— 12 numéros (**40** fr.).

— Soutien (12 numéros : **100** fr.).

A dater du

NOM

ADRESSE

Mettre ce bulletin sous enveloppe à l'adresse de M. Pennetier, 17, rue de Normandie, Créteil (Seine), c. ch. postal : Paris 5.259-15.